



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 02 JUILLET 2020

L'An Deux Mille Vingt, Le Deux Juillet à Dix-Huit Heures Trente, Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic GAMBIEZ, Maire, en suite de convocation en date du 25 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf MM. PONTIÉ M., MACHU M., DALEBA S., HERBAUX D., MACKOWIAK M., GODART J.-N. et VANDERVOODE M., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à MM. HOUZIAUX C., VALCKE M., CALLOT F., DRELON D., CIESIELSKI N., DRELON D. et VAN BEVER V.

Objet

Installations  
Classées pour la  
Protection de  
l'Environnement  
Régularisation  
d'un entrepôt de  
stockage de  
produits finis,  
Société O-I  
France SAS,  
Avenue de la  
Verrerie à  
WINGLES.

Madame Carine BANAS est élue Secrétaire,

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une enquête publique environnementale se déroulera du 20 juillet 2020 au 19 août 2020 inclus,

Qu'elle concernera la demande d'enregistrement pour la régularisation d'un entrepôt de stockage de produits finis situé avenue de la Verrerie sur la commune de Wingles, par la société O-I France SAS.

Que cela concerne l'utilisation de trois bâtiments existants, qui n'ont jamais été déclarés auprès des services de la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Qu'un registre a été déposé à la mairie de Wingles pour recueillir les observations sur ce projet pendant la période indiquée ci-dessus.

Que les personnes intéressées peuvent également les adresser par courrier ou voie électronique à l'adresse suivante « [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr) » avant la fin du délai de consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin de donner son avis sur la demande d'enregistrement formulée par la société O-I France SAS.

Invité à délibérer,  
Le Conseil, ouï cet exposé,

Les votes ayant donné les résultats suivants :  
Pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 5.

Emet un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de la stricte observation de la réglementation en la matière qui sera prescrite par Messieurs les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait certifié conforme,



LE MAIRE,

Ludovic GAMBIEZ

